



HAL
open science

L'innovation pédagogique au défi de l'équité scolaire : le cas de l'enseignement bilingue français-corse

Sébastien Quenot

► **To cite this version:**

Sébastien Quenot. L'innovation pédagogique au défi de l'équité scolaire : le cas de l'enseignement bilingue français-corse. La Corse et le développement durable, 2010, La Corse et le développement durable. hal-01178799

HAL Id: hal-01178799

<https://univ-corse.hal.science/hal-01178799v1>

Submitted on 20 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'innovation pédagogique au défi de l'équité scolaire : le cas de l'enseignement bilingue français-corse

Sébastien Quenot

Résumé

L'enseignement bilingue français-corse n'est plus perçu comme une revendication politique mais comme une méthode pédagogique innovante, plus efficace pour apprendre le corse et préparer les enfants au plurilinguisme. Cependant malgré les déclarations politiques souhaitant faire du corse la langue de la cohésion sociale, son inégal développement et son offre facultative ne risquent-ils pas de provoquer une fragmentation et une ethnicisation de l'espace social ?

The French-Corsican bilingual education is not any more collected as a political demand but as a more effective, innovative educational method to learn the Corsican and prepare the children for the multilingualism. However in spite of the political statements wishing to make of the Corsican the language of the social cohesion, its uneven development and its optional offer they do not risk to provoke a fragmentation and an ethnicization of the social space?

Mots clés : bilinguisme, équité, interculturel, relations Ecole-familles, intégration

L'Ecole est aujourd'hui tiraillée entre les républicains qui souhaitent un retour aux fondements imaginaires de l'école de la troisième république et les pédagogues qui voient dans l'innovation, les "méthodes nouvelles" et la pédagogie différenciée la solution à tous les maux de cette institution en crise (Dubet 2002). L'enseignement bilingue semble apporter une réponse féconde au désenchantement enseignant issu des travaux de la sociologie de l'éducation. Si l'Education Nationale vise par les enseignements qu'elle inculque à assurer la cohésion nationale, la construction européenne, la globalisation, la multiplication des acteurs éducatifs locaux et la transformation de l'immigration conjoncturelle en une immigration structurelle imposent à l'institution de prendre davantage en compte la dimension sociale de son ouvrage. Se présentant comme une rupture philosophique et didactique avec la tradition pédagogique nationale, la mise en place d'un enseignement bilingue interroge les relations Ecole-famille et la réaction produite par son développement du point de vue des interactions sociales. S'agit-il d'une évolution susceptible de développer durablement la cohésion sociale et de déboucher sur une citoyenneté culturelle corse?

Qu'est-ce que l'innovation pédagogique?

Nous observons depuis les années 80, plus par effet de mode que par rigueur sémantique, une démultiplication de l'usage du substantif « innovation » dans la sphère éducative¹. Or ce concept est souvent usité sans que son acception ne soit toujours appropriée et précisée. En 1997, Cros relevait déjà trois cents définitions différentes. Dans le domaine de l'éducation, toutes les innovations ne sont pas forcément pédagogiques. Les plus fréquentes sont d'ordre curriculaire, à l'image de la réforme, polémique, proposée par Nicolas Sarkozy, lorsqu'il souhaitait confier à chaque élève de CM2 la mémoire d'un enfant victime de la Shoah. D'autres innovations sont techniques, comme l'introduction des technologies de l'information et de la communication tandis que les dernières sont pédagogiques. Selon Bécharde et Pelletier² (2001 : 133) il s'agit d'une « activité délibérée qui tend à introduire de la nouveauté dans un contexte donné et elle est pédagogique parce qu'elle cherche à améliorer substantiellement les apprentissages des étudiants en situation d'interaction et d'interactivité ». Or cette définition n'est que partielle puisque elle évacue les enjeux sociaux des apprentissages dispensés en se focalisant sur la didactique.

En matière d'éducation bilingue, l'innovation ne découle pas de la serendipity mais bien d'une réflexion, en amont, sur les finalités de l'éducation et l'efficacité des méthodes. Des évolutions didactiques comme le travail par groupes en anglais sont elles aussi présentées comme telles, par leurs concepteurs. Dans ces deux cas, nous relevons une nouveauté du point de vue des méthodes, mais pas du point de vue de la philosophie de l'éducation. La première serait incrémentale, la seconde radicale, mais aucune d'entre elles ne comporte une rupture paradigmatique. Situé dans une perspective de bi/plurilinguisme, l'enseignement bilingue affecte en profondeur la tradition pédagogique et semble irréversible tant les recommandations émanant des échelons politiques régionaux³, nationaux⁴ ou européens⁵ sont insistantes et convergentes. En conséquence, l'innovation pédagogique se distingue de l'innovation curriculaire par sa pluridisciplinarité et se définit comme étant non pas le produit mais le processus d'introduction d'une nouveauté issue d'une recherche-action dans un contexte éducatif donné et une modification du paradigme philosophique qui la sous-tend.

L'enjeu pour les politiques publiques est alors de maintenir la qualité de l'offre de l'enseignement bilingue tout en préservant l'égalité des chances. Il s'agit de conjuguer l'efficacité à l'équité, de faire des écoles primaires

¹ Il existe un « Conseil national de l'innovation pour la réussite scolaire », des « missions académiques pour l'innovation », le « prix de l'innovation éducative », mais 2009 est aussi « l'année de la création et de l'innovation ».

² J-P Bécharde et Patrick Pelletier, « Développement des innovations pédagogiques en milieu universitaire : un cas d'apprentissage organisationnel », In *Nouveaux espaces de développement professionnel et organisationnel*, neuvième chapitre, Éditions du CRP : Université de Sherbrooke, pp. 131-149.

³ Vote du Plan stratégique d'aménagement et de développement linguistique pour la langue corse 2007-2013.

⁴ Le 23 juin 2008, le ministre de l'Éducation, Xavier Darcos déclarait vouloir faire de la France une « nation bilingue », français-anglais. Un mois plus tard, le 21 juillet, le Parlement révisait la constitution pour reconnaître que les « langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

⁵ La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe n'a pas été ratifiée par la France.

bilingues des lieux d'excellence plutôt que des cloîtres élitistes davantage attractifs en raison des délices du curriculum caché que par le curriculum réel. Le concept d'équité est emprunté à la sociologie anglo-saxonne. Il est apparu en France à partir des années 1980 pour se substituer à celui d'égalité dont l'usage en trompe-l'œil dans la rhétorique républicaine ne suffisait plus à dissimuler son caractère rogue et factice.

En quoi consiste l'enseignement bilingue ?

L'enseignement bilingue à parité horaire français-corse⁶ est en réalité un enseignement plurilingue puisque une troisième langue est introduite dès le CE1 et parfois même plus tôt, dans les classes uniques. Toutes les matières sont enseignées à la fois en corse et en français, suivant une répartition horaire programmée par l'enseignant et le conseil de cycle. Dès lors, il apparaît qu'il constitue une innovation pédagogique qui améliore l'efficacité du système éducatif par une extension des savoirs et une évolution des savoirs-être transmis pour un même volume horaire. Les bénéfices cognitifs, linguistiques et culturels qu'il est susceptible d'apporter ont aujourd'hui été prouvés (Duverger 2005), mais demeurent peu médiatisés et se heurtent aux représentations, sinon aux habitus linguistiques des familles, forgés par l'idéologie monolingue et la situation de diglossie.

La période de l'expérimentation, entre 1996 et 2007, a réalisé une forte croissance quantitative, en passant de 300 à plus de 3500 élèves. Elle s'explique par le dynamisme des équipes pédagogiques militantes qui ont poursuivi l'élaboration didactique initiée dès 1974 et exploité les travaux produits par les pionniers du corse intégré. Une cartographie de l'implantation de ces sites montre leur enracinement rural. L'objectif quantitatif était alors d'ouvrir un site bilingue par bassin de collège.

On assiste à un changement de perspective lorsque l'Assemblée déclare le 1^{er} juillet 2005 que « le fondement de la politique de la Collectivité Territoriale de Corse est d'affirmer l'importance de la langue corse en tant que lien social, patrimoine et ressource du développement de la Corse en mobilisant l'ensemble des acteurs insulaires autour d'un consensus relatif aux enjeux du développement et de la diffusion de la langue dans tous les champs de la vie sociale ». Cette orientation préfigure le Plan stratégique d'aménagement et de développement linguistique adopté en juillet 2007 qui choisit la généralisation de l'enseignement bilingue. Dès lors, le projet éducatif et le projet sociétal sont supposés interagir. On passe de l'expérimentation à une apparente institutionnalisation qui repose sur les contractualisations souscrites entre l'Etat et la CTC. Dans ce contexte, plutôt que de normalisation ou d'institutionnalisation, nous préférons parler de généralisation tant le chevauchement des compétences entre l'Education nationale et la CTC est source de blocages, bien perceptibles lorsqu'il s'agit de signer la convention Etat-région. Lorsqu'il s'agit pour la seconde de promouvoir le corse, la

⁶ « Enseignement bilingue en langues régionales à parité horaire dans les écoles et les sections "langues régionales" des collèges et des lycées » et « Mise en œuvre de l'enseignement bilingue à parité horaire », C. n° 2003-090 du 5-6-2003, BO n°24 du 12 juin 2003. <http://www.education.gouv.fr/bo/2003/24/default.htm> consulté le 30 janvier 2008.

première rétorque que son « souci [...] n'est pas de "sauver la langue" mais de dispenser cet enseignement afin que tous les écoliers réussissent⁷ ». Or le caractère facultatif, non plus pour l'Etat⁸ mais pour les familles, de l'enseignement du corse, interroge l'efficacité sociale de cette innovation et son impact sur l'équité scolaire. Dans l'Etat-providence de l'après-guerre, un des grands progrès en matière d'éducation est l'abolition du clivage entre le Primaire et le Secondaire en faveur d'une Ecole unique (Prost 2004 : 228). En Corse, en dépit de la faiblesse de l'enseignement privé, la filiarisation en l'occurrence dès la maternelle, ne serait-elle pas susceptible, du fait du statut des langues dans la société et de l'importance de l'immigration, de provoquer une ethnicisation des relations scolaires et de l'orientation ? La Corse se situe en effet au cinquième rang des régions françaises en termes d'immigration⁹. Tandis que les institutions entendent promouvoir une éducation interculturelle, les stratégies des acteurs, au premier rang desquels les familles, peuvent tendre à instrumentaliser la facultativité de l'enseignement bilingue pour créer un entre-soi dans le cadre de l'Ecole. La diversification de l'offre autorise une homogénéisation socioculturelle des publics dans chaque filière et une fragmentation des espaces de socialisation.

Vers une sociologie pratique de l'enseignement bilingue

Les résultats recueillis lors d'une enquête sociologique quantitative dans trois écoles proposant les deux filières sont contrastés. Nous avons aussi réalisé des entretiens avec les familles ayant choisi la filière bilingue. Celle-ci ne correspond pas toujours avec une filière d'élite. L'ancienneté, la réputation et l'engagement des enseignants créent des effets d'établissement susceptibles de profiter à l'une ou l'autre des filières. La constante de cette étude est que partout, les élèves issus des milieux les plus favorisés socialement sont orientés vers la filière la plus valorisée localement. Sur le site de l'Isula, les résultats aux évaluations nationales de 6^e de 2008 montrent que le niveau des élèves qui ont suivi un cursus standard est très disparate. Ils réalisent les meilleurs résultats comme les moins bonnes performances, notamment en français. Les élèves issus de la filière bilingue obtiennent cependant des résultats de loin supérieurs à la moyenne nationale. L'écart-type montre une plus forte homogénéité dans la filière bilingue que dans la filière standard.

Résultats en pourcentages aux évaluations de Français 6e, 2008								
	Bil I-R	Stand I-R	Ecole	Collège I-R	Bilingue Sandreschi	Standard Sandreschi	Stand Pur	France
Score moy	59,93	52,34	54,7	54	66,5	43	51,3	56,1
Moy Max	87,7	96,5						
Moy Min	31,6	8,8						
Ecart type	14,76	25,02						

⁷ Jean-Marie Arrighi, « Insignà u corsu è in corsu », Journal de la Corse, semaine du 24 au 30 août, 2007.

⁸ Article 7 de la loi sur la Corse du 22 janvier 2002.

⁹ http://www.insee.fr/fr/regions/corse/default.asp?page=themes/etudes/quantile/quantile2/acc_quantile2.htm

Résultats en pourcentages aux évaluations de mathématiques 6e, 2008									
	Bil I-R	Stand I-R	Ecole	Collège I-R	Bilingue Sandreschi	Standard Sandreschi	Stand Pur	France	
Score moy	64,75	66,89	66,22	64,1	78,4	62,74	57	63,2	
Moy Max	87,7	98							
Moy Min	41,4	6,1							
Ecart type	14,72	23,77							

Pour le site bilingue de l'école Sandreschi, nous ne disposons que des résultats moyens. Ils laissent cependant apparaître des écarts très importants entre les enfants scolarisés dans la filière bilingue et ceux qui ont réalisé leur parcours scolaire dans une filière standard. En français, l'écart est de 23,5% et en mathématiques, les bilingues distancent leurs camarades de 16% à 21%.

À Bonifaziu, le site rencontre une situation atypique. Sa situation géographique à l'extrême sud de l'île ne sied guère aux enseignants d'origine citadine, tant et si bien que les plus jeunes y débutent leur carrière. La filière bilingue n'est composée que d'enseignants débutants et semblerait avoir fondu. Pour l'année scolaire 2009-2010, aucun enseignant habilité n'y était affecté. Cette situation révèle le manque de ressources humaines qui entrave le développement de l'enseignement bilingue. Cette discontinuité pédagogique est préjudiciable à un développement serein du bilinguisme. Dans ce contexte, à Bonifaziu, le bilinguisme est plus un affichage institutionnel et politique qu'une réalité pédagogique. Il confirme la pénurie d'enseignants bilingues et habilités soulignée par l'Inspecteur d'Académie de Haute-Corse dès 2007. Souhaitant justifier la non-ouverture de plusieurs sites bilingues à Bastia, il expliquait qu'en dépit de l'ouverture du concours spécifique de recrutement des professeurs des écoles, le nombre d'enseignants bilingues avait chuté de 11% entre 2000 et 2007¹⁰.

En milieu urbain, l'ouverture de sites n'a donc réellement débuté qu'en 2007, après l'occupation de l'Inspection Académique par le STC. Après quelques années de recul, on constate que les projets pédagogiques expérimentaux de Campanari et de Subissi ont permis de revaloriser non seulement l'image de ces écoles dont les effectifs étaient en chute libre, mais encore d'améliorer les résultats des élèves aux évaluations nationales. Les données que nous présentons ici ont été recueillies en juin 2009 au service scolarité de la mairie de Bastia. Entre 1997 et 2007, alors que les effectifs du nord de la ville diminuaient de 9,4%, ceux de l'école Campanari¹¹, pourtant située dans le quartier défavorisé de Saint Joseph, ont augmenté de 25%. Le site de Subissi, au sud de la ville, marque la même tendance. Tandis que les écoles de Bastia Sud enregistraient une baisse de 18,5% des effectifs et la fermeture d'une école, sa fréquentation restait stable. Toutefois, lorsque l'on compare les professions et catégories socioprofessionnelles des parents des écoles Subissi et Reynoard, on constate qu'en

¹⁰ http://ia2b.ac-corse.fr/L-enseignement-de-la-langue-et-culture-corses_a65.html, consulté le 31 janvier 2008.

¹¹ Elle accueillait 25,9% d'élèves de nationalité étrangère contre une moyenne de 14,9% pour la Corse ou de 5,9% pour la France.

dépit d'un habitat commun, dans une cité HLM, le taux de chômage passe de 10,08% à 22,98%, selon que l'on fréquente l'école bilingue ou l'école standard. Nous nous sommes donc intéressés aux demandes de dérogations. Elles sont en effet positives et supérieures en nombre en faveur de l'école Subissi, plutôt que pour l'école Reynoard. Il faut cependant appréhender ces chiffres avec prudence car en l'absence de carte scolaire clairement établie, dans une ville à taille humaine comme peut l'être Bastia, une demande de dérogation ne nécessite pas forcément l'emprunt de la procédure réglementaire. Cette connivence entre les "familles informées" et les décideurs ou les administrations rend problématique l'usage des données et des indicateurs officiels. Dans ce contexte, on comprend mieux que l'IGEN¹² (2005 : 24) ait observé avec une certaine prudence qu'« il ne semble pas que ce classement soit, au moins en Haute-Corse, à l'origine de stratégies d'évitement des établissements concernés, les demandes de dérogations étant peu importantes ».

Néanmoins, sur la ville de Bastia, nous sommes passés d'une implantation des sites bilingues sur des espaces relégués, sensibles ou « périphériques » (Van Zanten 2001) à une superposition des sites bilingues sur les espaces favorisés. La tendance actuelle conduira-t-elle à une inversion du stigmatisme linguistique dans la société grâce à la valorisation de l'enseignement bilingue ? On constate alors que les motivations et les représentations des familles sont bigarrées. Tout dépend de l'idée qu'elles se font de la fonction du "site bilingue". Oscillant entre une motivation directe et une motivation indirecte (Dörnyei 2002), certaines y projettent leurs désirs de corsitude quand elles n'y voient pas un sanctuaire ou une réserve de Corses quand d'autres, plus scolaires qu'identitaires, mais pas pour autant moins ségrégationnistes, souhaitent préparer leur enfant au plurilinguisme. Il faut néanmoins se garder de toute culpabilisation des familles. Si d'aucunes choisissent telle ou telle filière de façon à éviter un certain type de population, il est de la responsabilité des concepteurs des politiques publiques d'adapter le système éducatif en conséquence.

La qualification du corse comme langue identitaire et non de culture est de nature à créer un clivage ethnique en fonction de l'appartenance communautaire, imaginaire ou non, des parents. Ainsi que l'indique notre enquête, mises à part les pratiques langagières, les pratiques culturelles des parents ne divergent pas de façon significative. En dépit de cela, Barth (1969) a bien montré combien les frontières ethniques étaient indépendantes des transformations culturelles de telle façon que « à la limite, la culture peut aller sans conscience identitaire [...]. La culture relève en grande partie de processus inconscients. L'identité, elle, renvoie à une norme d'appartenance, nécessairement consciente, car fondée sur des oppositions symboliques » (Cuche¹³). Ces oppositions trouvent un terrain d'expression et de reproduction dans la filiarisation. On retrouve ainsi, dans le contexte insulaire, les

¹² Rapport - n° 2006-39 de juillet 2006 de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, <http://media.education.gouv.fr/file/03/7/3037.pdf>, consulté le 12/01/2009.

¹³ In <http://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2002-2-page-22.htm>

élèves issus de l'immigration, « minorités de la minorité¹⁴ », qui privilégient l'enseignement standard parce qu'ils ne perçoivent pas l'intérêt scolaire et professionnel du corse. Leur projet de vie peut lui aussi impacter l'orientation, le choix de la filière bilingue procède souvent de la volonté manifeste des parents de faire leur vie en Corse. En ce sens, il constitue à la fois un engagement et un indicateur de leur engagement¹⁵. Il semblerait alors, du moins dans la représentation de ces familles, que la langue corse permette l'intégration et l'abolition de la frontière ethnique au profit d'un continuum identitaire reposant sur le partage de ce bien commun. Pour les enfants dont les parents sont d'origine corse, on note une atténuation de l'opposition entre l'attitude pusillanime ou de rejet à l'égard de cette pédagogie perçue comme politique qui ont marqué ses débuts, jusqu'au militantisme linguistique ou politique lui aussi. L'évolution est cependant notable, et compte aujourd'hui essentiellement des enfants dont les familles sont corses, corsophones ou qui désireraient le devenir dans les filières bilingues. L'identité corse, autrefois stigmatisée et dépréciée par les Corses eux-mêmes se trouve aujourd'hui revalorisée sans pour autant devenir attractive, dans la sphère scolaire, pour les familles continentales. La tendance la plus lourde marque une orientation en filière standard, tantôt par choix de vie, tantôt par appréhension à l'égard du bilinguisme et peur de ne pas pouvoir suivre leur enfant, tantôt aussi, par indifférence à la langue et à la culture corses.

La familiarisation est porteuse d'une fragmentation scolaire et identitaire qui n'est pas sans interroger à la fois le pédagogue et le politique. La mobilisation d'une perspective interculturelle semble appropriée. Il s'agit de promouvoir les différences culturelles dans un cadre commun, tout en luttant contre les inégalités sociales et en garantissant l'autonomie de chaque citoyen. Le dépassement d'un certain seuil quantitatif est la condition de la résorption de la possibilité de mettre en place des stratégies d'évitement susceptibles de construire, par effet d'agrégation, des ghettos scolaires (Felouzis 2005). Il ne faut pas cependant, du point de vue de la politique linguistique, négliger le risque de diminuer la qualité du curriculum réel du fait de la mise en place d'excroissances bilingues. La fonction sociétale de l'enseignement bilingue n'impose-t-elle pas aux acteurs publics de décroisonner la politique de la langue, la politique éducative et la politique de la ville, de façon à prévenir et à résorber les effets pervers de la dimension progressive de ce projet politique ? Ce sont peut-être les conditions de la transformation de cette innovation pédagogique en un progrès social.

Bibliographie

Barth Fredrick, *Ethnic groups and Boundaries*, Frederik Barth, Waveland Press, INC, Long Grove, 1998.

¹⁴ Luciani Marie-Pierre, *Immigré en Corse, minorité de la minorité*, Paris, L'Harmattan, 1995.

¹⁵ Lors des événements ayant opposé la population de Luri aux gendarmes, en septembre 2003, une mère de famille déclarait : « On pensait être intégré. Mes gosses ont appris le corse. » Disponible sur : <http://www.ina.fr/video/2411832001/20-heures-le-journal-emission-du-6-octobre-2003.fr.html>.

Bécharde Jean-Pierre, « L'enseignement supérieur et les innovations pédagogiques : une recension des écrits », in *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 27, n°2, Montréal, 2001, pp. 257-281.

Cuche Denys, *La Notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 1996.

Dörnyei Zoltan & Schmidt Richard, *Motivation and second language acquisition*, University of Hawai'i at Manoa, 2002.

Dubet François, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002.

Duverger Jean, *L'enseignement en classe bilingue*, Paris, Hachette, 2005.

Felouzis Georges, Liot Françoise, Perroton Joëlle, *L'apartheid scolaire*, Paris, Seuil, 2005.

Prost Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation IV. Depuis 1930*, Paris, Perrin, 2004.

Van Zanten Agnès, *L'école de la périphérie*, Paris, PUF, 2001.